



Extrait du islam.bf

<http://www.islam.bf/spip.php?article782>

Les Avantages du Mariage

- La Famille - Le Jardin Intime -

Date de mise en ligne : mardi 30 avril 2013

Copyright © islam.bf - Tous droits réservés

[http://sajidine.com/titre/avantages_mariage.gif]

Le mariage est avant tout une manière de préserver sa religion et sa chasteté. C'est un remède pour les coeurs et les âmes et une paix pour l'esprit, spécialement pour les jeunes, pleins de vitalité et de vigueur.

Les avantages du mariage consistent à baisser le regard, à se prémunir contre la débauche, à espérer une descendance pieuse, à purifier le coeur donc à la raffermir pour assumer la foi donc à le décharger des soucis du ménage et des affections. Il consiste aussi à procurer le repos à l'âme ainsi que la richesse et l'ouverture de l'homme sur ce qui rend nostalgique au Paradis.

Quant aux inconvénients, ce sont l'incapacité d'assurer le licite et d'assumer les droits de l'épouse en toute circonstance. C'est pourquoi le mariage a plusieurs avantages et joue de nombreux rôles que nous allons brièvement citer :

Les aspects sociaux

Le but de cette union n'est pas seulement la jouissance, il faut que cela mène également à la procréation.

Le premier but du mariage pour le couple est d'avoir une descendance pieuse, adorant Allah [<http://sajidine.com/image/azawajal.jpg>] et invoquant en leur faveur après leur mort, tout en respectant leur mémoire auprès des gens.

Le Prophète [<http://sajidine.com/image/sws2.jpg>] dit d'ailleurs :

« Épousez [la femme] tendre et fertile, car je serais avec vous plus nombreux que les (autres) Communautés ». [Hadîth authentique rapporté par Abu Dâwûd (2050) et d'autres selon le hadîth de Macqal Ibn Yasâr. Voir Sahîh al Jâmi (2940)]

Et pour tout cela, Allah [<http://sajidine.com/image/azawajal.jpg>] a fait que la continuation du genre humain dépend du mariage tout en considérant le préjudice porté à autrui comme l'un des troubles les plus grands sur terre.

Dès qu'il tourne le dos, il parcourt la terre pour y semer le désordre et saccager culture et bétail. Et Allah n'aime pas le désordre !
[Sourate 2 - Verset 205]

Le mariage, comme l'a légiféré le Seigneur, est la voie unique et sûre pour la continuation du genre humain et son existence. C'est pourquoi Allah [<http://sajidine.com/image/azawajal.jpg>] ordonne à Ses adorateurs de désirer une descendance lorsqu'ils pratiquent l'acte sexuel avec leur épouse.

Cohabitez donc avec elles, maintenant, et cherchez ce qu'Allah a prescrit en votre faveur ... [Sourate 2 - Verset 187]

Ce qu'Allah[<http://sajidine.com/image/azawajal.jpg>] a prescrit ici représente la descendance. Le respect de ce rôle important dans le mariage leur permettra à tous deux de concrétiser les divers buts sociaux relatifs au mariage. La vie de couple de ce point de vue pourrait être touchée de quelques désagréments et lourdes responsabilités, mais cela n'est rien comparé à l'amertume de la solitude que ressent celui qui n'a pas d'enfant, année après année.

Les aspects éducatifs

La chasteté :

Le but du mariage islamique est de protéger les mœurs, il interdit la fornication tout en ordonnant la continuation du genre humain aux hommes et aux femmes. Ils doivent, à travers leur liaison, respecter les règles protégeant les mœurs du libertinage et la société de la corruption. Les époux s'unissent par le lien du mariage pour vivre et assouvir leurs désirs dans les limites qu'Allah[<http://sajidine.com/image/azawajal.jpg>] a instaurées.

Le but n'est pas d'apaiser le désir et le besoin, mais bien de se protéger contre l'adultère et l'ensemble des turpitudes. Si assouvir son désir permet d'être chaste, la chasteté elle ne peut être atteinte que par le but et l'intention, car si l'être humain porte son intérêt uniquement sur l'assouvissement de ses appétits sexuels, il n'y aura plus aucune différence entre lui et les bêtes.

L'homme comme la femme doit avoir un but noble et auguste à travers sa jouissance n'étant autre que l'assouvissement du désir dans le licite pour se protéger, se détourner et s'éloigner de l'illicite.

Abd Allah Ibn Masûd[http://sajidine.com/image/rad_anhou2.jpg] rapporte d'après le Messager d'Allah [<http://sajidine.com/image/sws2.jpg>] qu'il a dit :

« Ô les jeunes, que celui d'entre vous qui est apte au mariage (et à ses dépenses), qu'il se marie, car cela est meilleur pour baisser le regard et est plus chaste pour le sexe. Quant à celui qui n'est pas capable, qu'il jeûne. Cela sera pour lui une protection. » [Rapporté par al Bukhârî (1905) et Muslim(1400) ainsi que d'autres]

Il apparaît clairement dans ce hadîth que le Prophète[<http://sajidine.com/image/sws2.jpg>] a insisté sur deux points pour inciter au mariage : baisser le regard face à ce qu'a interdit Allah[<http://sajidine.com/image/azawajal.jpg>] et préserver sa chasteté contre l'adultère et toute turpitude.

« Si une femme plait à l'un d'entre vous et qu'elle pénètre son coeur, qu'il aille à son épouse et coïte avec elle, car cela repoussera ce qu'il y a en lui » [Rapporté par Muslim (1403), Abu Dâwûd (2151) et d'autres.]

D'après Usâma Ibn Zayd[http://sajidine.com/image/rad_anhou2.jpg], le Prophète[<http://sajidine.com/image/sws2.jpg>] dit :

« Je ne laisserai après moi une tentation plus néfaste aux hommes que les femmes ».
[Rapporté par al-Bukhârî dans le chapitre du mariage.]

Le mariage est certes une force et un moyen de purifier le coeur. C'est pourquoi il a été ordonné à tous ceux qui voient une femme leur plaisant d'accomplir l'acte sexuel avec leur épouse. Cela protégera leur personne et

repoussera les tentations. De plus, la jouissance corporelle et morale jouant son rôle vis-à-vis de la personne, sa pensée, sa force morale et physique, elle ressentira bonheur et paix, dès lors qu'elle pourra orienter sa capacité et son désir vers le plus pur des chemins. Ce qui n'apportera que plus d'amour et d'union entre les époux. Pour tout cela, l'Islam considère le mariage comme un édifice. C'est un édifice pour deux personnes et pour une famille.

Il n'en reste pas moins que l'Islam voit dans le mariage la voie unique permettant de protéger la communauté contre le désordre et la décadence morale, et la personne contre la corruption collective. Seul le mariage légal et l'union licite peuvent apaiser le désir sexuel. Une vie terrestre sans jouissance est une vie pénible, aussi la Sagesse d'Allah [<http://sajidine.com/image/azawajal.jpg>] offre tous les moyens de vivre en connaissant cette jouissance.

L'élévation du genre humain :

Le but du mariage n'est pas uniquement de préserver l'existence du genre humain et la descendance. Plus important que cela est de l'élever, car c'est la grande différence qu'Allah [<http://sajidine.com/image/azawajal.jpg>] a instaurée entre l'homme et les autres créatures.

Assurer la descendance peut se concrétiser uniquement par l'enfantement, chose dont sont aussi capables les animaux. Quant à son élévation, cela ne se retrouve que chez l'homme, cela requiert éducation et religion. Nos enfants sont notre chair, il faut donc qu'ils aient différentes personnalités, propres et spécifiques, évoluant dans le temps. La famille doit protéger les enfants, les élever et les éduquer d'une bonne manière, car la vie de la communauté dépend de leur bonne éducation.

Que la personne soit un membre utile à la collectivité est un impératif, elle doit connaître ses obligations et ses droits, elle ne doit pas uniquement aimer demander mais tout aussi bien donner et échanger. Il faut l'élever en connaissance de tous les aspects de la vie pour pouvoir assumer les diverses responsabilités et faire face aux difficultés. C'est de cette éducation que nous parlons et que nous espérons que les pères et mères donneront à leurs enfants, pour qu'ils soient la relève de demain et la stratégie du futur.

Les aspects moraux

L'union entre un homme et une femme par le mariage a pour but moral d'atteindre la paix et la quiétude.

Allah [<http://sajidine.com/image/azawajal.jpg>] dit :

[http://sajidine.com/versets/6_162.gif]

Dis : "En vérité, ma prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers.
[Sourate 6 - Verset 162]

Et le Prophète [<http://sajidine.com/image/sws2.jpg>] dit :

Les Avantages du Mariage

« ... et dans le commerce (charnel avec son épouse) de l'un de vous, il y a une aumône »
[selon le hadîth d'Abû Dhar chez Muslim.]

Il est affirmé dans la Sunna que la copulation entre les époux est récompensée et figure parmi les aumônes auxquelles invite l'Islam.

L'Imam Muslim rapporte dans son Sahîh que le Prophète[<http://sajidine.com/image/sws2.jpg>] a dit :

« ... Et tu as dans la copulation avec ton épouse une récompense »

Et eux de dire :

« Ô Messager d'Allah ! L'un de nous assouvit-il son désir et en obtient une récompense ? ».

« Voyez-vous s'il le fait dans l'illicite, aura-t-il un péché ?

De même, de le faire dans le licite, il (en) obtient une récompense » répliqua-t-il.

Ceci est la vision de l'Islam quant au mariage et ses avantages, c'est une vision englobant tous les détails de la nature de l'être humain et ses spécificités organiques et morales. Cette vision tend à la préparation d'une âme musulmane complète, de même que le moyen d'assouvir ses désirs.

La sexualité a un immense besoin de réglementation tenant compte de son éducation et son orientation, réglementation permettant à l'individu et à la collectivité de se protéger contre les dangers et les méfaits.

La liberté que l'on proclame aujourd'hui vis-à-vis de la sexualité ne respecte pas l'équilibre adéquat dans la vie sexuelle de l'être humain. Cet équilibre doit apporter jouissance mais aucun mal et orienter la pratique sexuelle vers la réalisation sans oublier ses politesses.